

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
 -----  
**COMMUNE DE OUISTREHAM**  
 -----

**EXTRAIT DE LA  
 SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023**  
 -----

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 novembre à 17h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Matthieu BIGOT (P.M. CHRETIEN), Amélie NAUDOT (P. M. BESOMBES, absent), Sophie BÖRNER, Christophe GSELL, Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON.

**Absents non excusés :** Christophe NOURRY

Secrétaire de séance : M. JAMMET.

**Finances :**

**FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL - VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM N°4)**

DEL20231127\_12

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Abstentions :

Suffrages exprimés :20

Pour : 20

Contre :

*Rapporteur : Le Maire – VU en C° finances du 24/11/2023*

Pour permettre l'inscription des fonds de concours versés au titre de l'ACI, il est nécessaire de procéder à quelques ajustements sur certains chapitres votés au BP2023 en investissement.

En conséquence, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative suivante :

BUDGET GENERAL 2023– DM4					
M14					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imp°	objet	montant	Imp°	objet	montant
020	Dépenses imprévues	-200 000€			
020	Dépenses imprévues	-200 000,00 €			
204	Subventions d'équipement versées	+200 000€			
2046	Attribution de compensation en Investissement	200 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>0€</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0€</b>

*Imp° : chapitre/article d'imputation.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

**LE MAIRE**



Romain BAIL

Affichée le **30 NOV. 2023**  
 Certifiée exécutoire le